



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° VQC - 1 -  
SÉANCE N° 518 DU 6 FÉVRIER 2023

### MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL DES SAGES

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 30 janvier 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Bruno Bertier, 1<sup>er</sup> adjoint au maire.

#### Étaient présents

Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Antoine Caplan, Christine Droguet (à partir de 18 h09), Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Marie Boisgontier, Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux (à partir de 18 h 42), Laurent Paviot, Catherine Roy (à partir de 18 h 08), Nadège Davoust, Caroline Garnier, Sébastien Buron, Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc (jusqu'à 22 h 08), Paul Le Gal-Huamé (jusqu'à 21 h 00), Lucie Chauvelier (jusqu'à 22 h 08), Didier Pillon (jusqu'à 22 h 23), Marie-Cécile Clavreul (jusqu'à 21 h 27), Samia Sultani, Vincent d'Agostino, Chantal Grandière, Henri Renié, conseillers municipaux.

#### Étaient représentés

Florian Bercault a donné pouvoir à Bruno Bertier, Camille Pétron a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Geoffrey Begon a donné pouvoir à Guillaume Agostino, Georges Hoyaux a donné pouvoir à Georges Poirier (jusqu'à 18 h 42), Jonathan Guilemin a donné pouvoir à Kamel Ogbi, Ludivine Leduc a donné pouvoir à Éric Paris (à partir de 22 h 08), Noémie Coquereau a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Rihaoui Chanfi (à partir de 22 h 08), Marie-Cécile Clavreul a donné pouvoir à Samia Sultani (à partir de 21 h 27), Pierrick Guesné a donné pouvoir à Henri Renié, Gwendoline Galou a donné pouvoir à Chantal Grandière, James Charbonnier a donné pouvoir à Vincent d'Agostino et Lucile Perin a donné pouvoir à Didier Pillon (jusqu'à son départ à 22 h 23).

Didier Pillon et Béatrice Ferron sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 8 février 2023

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 6 FÉVRIER 2023

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL DES SAGES

Rapporteur : Caroline Garnier

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant que depuis sa première mise en place, en mars 2009, le Conseil des Sages, instrument de la participation citoyenne, est une instance de consultation dont les modalités de fonctionnement doivent être déterminées dans un règlement intérieur,

Que le Conseil des Sages exerce un rôle d'observation, de conseil et a pour mission principale de proposer des projets sur des thématiques diverses en lien avec le projet de l'équipe municipale et dans la limite des compétences de la collectivité, en vue d'améliorer le quotidien des Lavallois dans le sens de l'intérêt commun,

Que le Conseil des Sages doit renouveler une partie de ses membres tous les 3 ans,

Qu'il convient de modifier le règlement intérieur afin de l'adapter au mieux aux dispositions fixées par la Fédération des villes et Conseils des Sages et aux principes énoncés dans la Charte Nationale des Conseils des Sages, et afin de respecter les orientations souhaitées par la collectivité en termes de parité et de renouvellement démocratique,

Sur proposition de la commission vie quotidienne et citoyenne,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La ville de Laval approuve la modification du règlement intérieur du Conseil des Sages.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du règlement modifié.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

En l'absence du maire  
et par délégation,  
Le 1er adjoint

Signé : Bruno Bertier